



DOUANE

Les nouvelles frontières

2010 AGIR DANS LA MONDIALISATION
PROTÉGER L'ÉCONOMIE LÉGALE



BERCY
Conférence de presse
Présentation des résultats
Paris, 27 janvier 2011



François BAROIN
ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique et de la réforme de l'État

*« La santé d'une
économie dépend de la
nature des échanges qu'on
laisse s'y développer. »*



> Réseau international

Avec l'utilisation des nouvelles technologies, les circuits de fraude se sont fortement déterritorialisés. La réponse passe désormais par la coopération internationale et une logique de réseau tant en matière de douane administrative que judiciaire.

La douane française :

- est membre fondateur de l'Organisation Mondiale des Douanes qui coordonne l'action internationale douanière ;
- a créé en 2010 en son sein la Délégation aux Relations Internationales (DRI) chargée de piloter ses actions à l'international ;
- dispose de 70 douaniers français dans les organisations internationales et les ambassades pour échanger les renseignements douaniers ;
- bénéficie également d'officiers de liaison et d'analystes détachés auprès d'EUROPOL, d'INTERPOL (agences européenne et internationale de police) et coopère activement avec l'OLAF (Office européen de lutte antifraude) ;
- met en place actuellement un poste d'attaché douanier au Maroc ;
- s'appuie sur 35 conventions bilatérales pour les échanges de renseignements et la coopération opérationnelle ;
- a conduit en 2010 plus de 300 actions de coopération ;
- a pu créer en 2010 des équipes communes d'enquête associant le Service national de douane judiciaire et un service de police étranger.

> Maillage territorial

Pour protéger les citoyens et l'économie légale, la douane a redéployé ses unités en s'adaptant à la concentration des flux dans l'Union européenne.

- 190 bureaux de douane ;
- 103 centres de viticulture et recettes locales ;
- 224 brigades terrestres chargées de la lutte contre la fraude dans les ports, aéroports et sur les axes routiers principaux et secondaire ;
- 900 enquêteurs et agents de renseignement, 200 officiers de douane judiciaire ;
- 14 services de contrôle dans les centres de tri postaux ;
- 43 brigades aéronavales ;
- 600 marins douaniers garde-côtes armant 40 navires ;
- 190 pilotes et personnels aériens intervenant à bord de 15 avions et 7 hélicoptères ;
- 230 agents motocyclistes ;
- 252 équipes maître-chien ;
- Un service commun des laboratoires (douane/DGCCRF) qui s'appuie sur un réseau de 11 laboratoires communs ;
- 3 scanners fixes et 4 scanners mobiles opérant sur l'ensemble du territoire grâce à une brigade de douaniers spécialisés ;
- 65 appareils à rayons X sur les plateformes portuaires, aéroportuaires et dans les gares internationales.

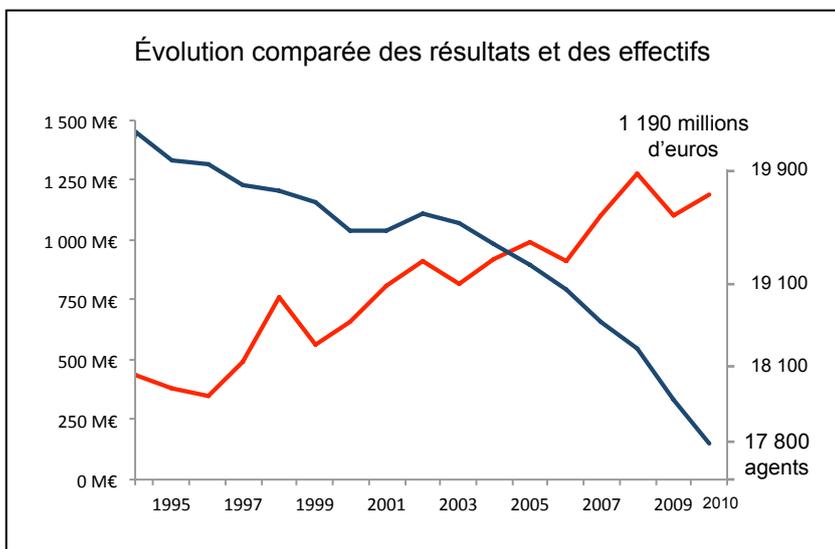
« S'ADAPTER AUX NOUVELLES FRONTIÈRES DE LA MONDIALISATION »

FRONTIÈRES

Le déplacement des frontières physiques aux confins de l'Union européenne n'a pas entraîné la disparition de la fraude et des risques commerciaux pour les citoyens. Au cœur de l'Union Européenne, 17 800 douaniers français, dont 37 % de femmes, contrôlent quotidiennement les voyageurs et les flux de marchandises.

MODERNISATION

L'évolution des structures nécessite d'accompagner des agents sur leur nouveau métier en misant sur la formation. En 2010, 78 % des agents des bureaux de douane ont bénéficié d'une formation professionnelle aux nouveaux métiers du dédouanement. Pour soutenir le changement, 3 270 agents ont fait l'objet en 2010 d'une prise en charge individualisée sur le plan professionnel ou social.



« SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES »

Travailler en commun est un enjeu majeur. En 2010, dans le cadre de ses programmes de coopération, la douane a organisé 2 grandes rencontres européennes.

A Paris, en octobre 2010, un Séminaire européen de lutte contre la cybercontrefaçon a donné lieu aux « *Recommandations de La Villette* ». Celles-ci visent à une harmonisation internationale des réponses juridiques et répressives à ce nouveau vecteur de fraude.

> CIBLAGE LA DOUANE A AMÉLIORÉ DE 25 % EN 2010 L'EFFICACITÉ DE SES CONTRÔLES

A Marseille, en décembre 2010, l'Atelier UE/ CHINE a permis d'intensifier la coopération contre le détournement des précurseurs chimiques vers les laboratoires clandestins fabriquant des drogues de synthèse.

SÉCURISER LE COMMERCE MONDIAL

En réponse aux menaces terroristes, le système ICS sécurise les flux de marchandises depuis le 1^{er} janvier 2011, via l'envoi de données logistiques et commerciales, préalable à toute importation.

20 millions : c'est le nombre de déclarations relatives au système de contrôle des importations (Import Control System – ICS) que traitera la douane française en 2011 grâce aux travaux engagés dès 2010.

> Protéger le commerce légal

Lutter contre la fraude, c'est protéger les opérateurs loyaux contre l'économie illicite.

La douane a relevé au total près de 85 000 infractions retirant 1,2 milliard d'euros à l'économie souterraine.

- 91 millions d'euros constatés au titre des sommes non déclarées à l'exportation ;
- près de 300 millions d'euros redressés en 2010 (+ 9 % par rapport à 2009).

> Restituer l'information statistique

6 millions d'informations traitées chaque mois pour le commerce extérieur.

Des statistiques mensuelles détaillées sur 9 500 produits. Edition mensuelle du chiffre du commerce extérieur.

Un site Internet dédié aux acteurs économiques : 130 000 visites annuelles sur lekiosque.finances.gouv.fr.

Depuis 2010, mise en place d'une déclaration européenne de services, notamment pour lutter contre la fraude fiscale dans les échanges intracommunautaires.

> Fiscalité douanière

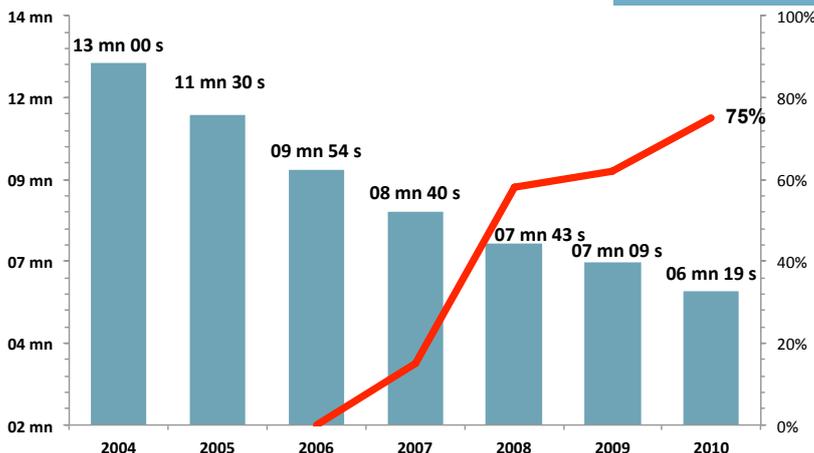
La mission fiscale de la douane s'est traduite en 2010 par des perceptions à hauteur de 62 milliards d'euros dont :

- 55 % au budget de l'Etat ;
- 42 % aux collectivités locales et organismes de sécurité sociale...
- 3,1 % au budget de l'Union européenne ;
- 99 % des créances douanières courantes ont été traitées dans les 30 jours ;
- le coût de la perception des taxes douanières s'élève à 51 centimes pour 100 euros collectés.

PORT DU HAVRE
RAFFINERIE DE PÉTROLE



TEMPS
de passage en douane et taux de dématérialisation global des déclarations en douane et des documents d'accompagnement



> Fluidifier les échanges

Afin d'accélérer le dédouanement, la douane a accéléré en 2010 la dématérialisation de ses opérations.

- la quasi totalité des déclarations en douane est dématérialisée, ainsi qu'une part croissante des documents d'accompagnement ;
- lancement en 2010 du Guichet Unique National avec une vingtaine de partenaires interministériels ;
- la nouvelle téléprocédure EMCS-GAMMA pour la circulation des alcools, tabacs et produits énergétiques au sein de l'Union européenne concerne déjà 18 000 opérateurs ;
- depuis le 1^{er} octobre 2010, 150 000 viticulteurs peuvent déclarer leurs récoltes en ligne.

> Accompagner la performance

En 2010, la douane a mis une nouvelle fois la performance publique au service des entreprises

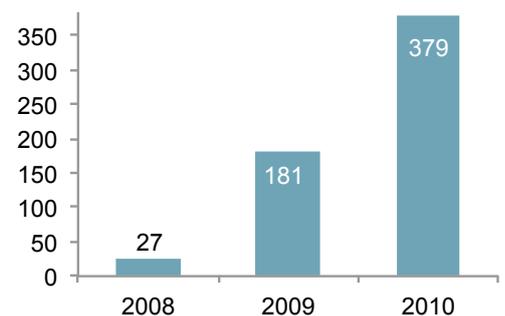
- 1 500 entreprises ont bénéficié du conseil douanier personnalisé du pôle PME et des 40 Pôles d'Action Economique de la douane ;
- 98 grands groupes, soit 47 % du commerce extérieur français ont été suivis par la Mission Grandes Entreprises de la douane ;
- 83 % des remboursements de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ont été traités en moins de 21 jours ;
- le délai moyen d'immobilisation des marchandises dédouanées a atteint 6 minutes et 19 secondes ;
- plus de 91 % des opérateurs se sont déclarés satisfaits des services douaniers.

> Certifier les opérateurs

La douane a intensifié en 2010 la labellisation des entreprises pour concentrer ses contrôles sur les opérations à risque.

Au 31 décembre 2010, la douane a délivré :

- 379 statuts d'Opérateur Economique Agréé (3^{ème} rang européen) qui attestent de la fiabilité et de la sécurité de la chaîne logistique des entreprises ;
- 1 200 statuts d'Exportateur Agréé (+ 50 % par rapport à 2009). Ce label permet à l'entreprise d'attester elle-même de l'origine préférentielle de sa marchandise, tout en fluidifiant ses exportations.



Évolution du nombre d'opérateurs économiques agréés par la douane française

« LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE »

MÉTHADONE - SAISIE
10 000 CACHETS

10 METHADON HCL 10m

TRAFICS DE DROGUES

2010 marque une forte progression des drogues de synthèse, qui reflète une évolution des consommations :

- LSD : 24 600 doses (4 300 en 2009),
- Ecstasy : 983 000 doses (29 000 en 2009),
- Méthadone : 16 800 doses (6 000 doses en 2009),
- Méphédronne : 77 kg saisis (produit classé stupéfiant en juin 2010),
- Méthamphétamines : 15,3 kg en 2010 (100 g en 2009).

> Frapper les réseaux criminels

Les trafics de stupéfiants sont source de déstabilisation économique et sociale. Ils génèrent des profits considérables réinjectés dans d'autres activités criminelles.

Sur cet axe d'action prioritaire, la douane française coopère avec l'OCRIS, la gendarmerie, et les GIR, ainsi qu'avec ses partenaires internationaux.

309 millions d'euros de valeur sur le marché de gros (520 millions d'euros au détail) ont été saisis en 2010. Il s'agit de la 3ème meilleure performance douanière de ces 10 dernières années.

La tendance à la baisse des saisies de résine de cannabis se confirme (27 tonnes) alors que la douane enregistre, avec 5,1 tonnes dont 3 saisies sur le marché national et 2,1 à l'étranger, son meilleur résultat en matière de cocaïne.

Au total, plus de 36 tonnes de stupéfiants retirées du marché, grâce à l'action des services douaniers.

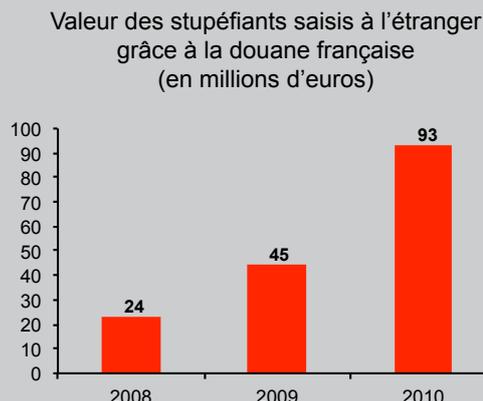
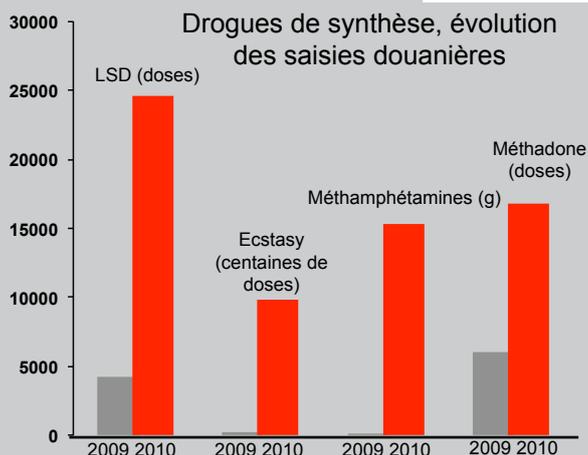
> Agir contre la drogue à l'international

93 millions d'euros : c'est la valeur totale des stupéfiants saisis à l'étranger en 2010 grâce à la douane française. Un résultat qui a plus que doublé par rapport à l'année dernière (45 millions d'euros).

La douane française agit à l'international pour prévenir la propagation de drogues sur le territoire national :

- près de 50 opérations douanières internationales ont été conduites en 2010 dans la lutte contre les trafics de stupéfiants (dont 28 filatures internationales en coopération avec les autorités étrangères).

A titre d'exemple, en septembre 2010, les enquêteurs de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières ont permis la saisie de 3,2 tonnes de résine de cannabis par la police espagnole.



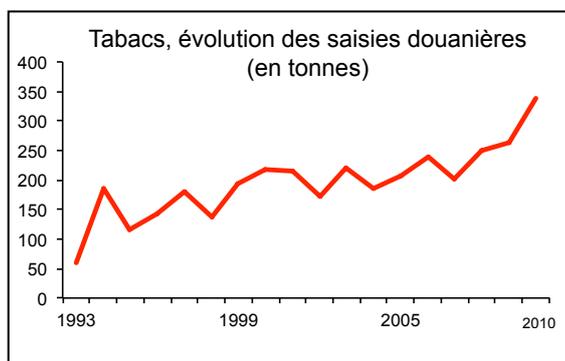
> Agir contre la contrebande de tabacs

La douane a enregistré en 2010 son meilleur résultat des 20 dernières années contre les trafics de tabacs.

Cette lutte contre l'économie souterraine s'est traduite en 2010 par :

- 12 800 infractions relevées ;
- près de 350 tonnes de tabacs saisis (+ 30 %) ;
- représentant 81 millions d'euros de valeur, grâce notamment aux services d'enquête et de renseignement de la DNRED.

Le Service National de Douane Judiciaire (SNDJ) s'est vu confier 104 enquêtes dans le domaine de la



contrebande de tabac. En octobre 2010, une enquête associant la douane judiciaire et la police a permis de démanteler un réseau de revente parallèle de cigarettes à Toulouse. 31 personnes ont été interpellées, 15 000 cartouches saisies et 150 vols élucidés. Ces faits illustrent particulièrement les liens existant entre la délinquance de droit commun et les faits de contrebande.



CYBERCRIMINALITÉ

Face à la croissance de la cybercriminalité, la douane française a créé un service spécialisé : Cyberdouane.

En moins de 10 ans le nombre de foyers connectés à Internet a été multiplié par 100. 71 % des foyers français disposent aujourd'hui d'une connexion à Internet. Implanté au sein de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières, Cyberdouane traque la fraude sur Internet et assure une veille technologique. La plupart des commandes réalisées sur la toile sont acheminées par envois postaux ou fret express.

En 2010, sur ces deux vecteurs, près de 20 000 constatations douanières ont été réalisées :

- 36,1 tonnes de tabacs ;
- 1 million d'articles de contrefaçon ;
- 1,8 tonne de stupéfiants.



« LUTTER CONTRE LA CONTREFAÇON ET CONTRÔLER LES NORMES POUR PROTÉGER LE CONSOMMATEUR »

FRANCHISSEMENT INTERDIT FRANCHISSEMENT INTERDIT FRANCHISSEMENT

Protéger la création et la propriété intellectuelle

421 millions d'euros, c'est la valeur totale des contrefaçons saisies par la douane en 2010. Ce chiffre marque une progression de 55 % par rapport à 2009.

Les quantités saisies sont en légère baisse mais restent élevées (6,2 millions d'articles). A ces chiffres, il convient d'ajouter 1,63 million de paquets de cigarettes de contrefaçon, comptabilisées dans les saisies de tabac.

Deux tendances de l'année 2010 : la téléphonie mobile (475 000) et les produits alimentaires (576 000).

Le « e-commerce » reste un vecteur privilégié d'approvisionnement en contrefaçons. Les saisies dans le fret express et postal ont porté cette année sur près d'un million d'articles. La contrefaçon porte atteinte à tous les secteurs d'activité de l'économie légale, au budget de l'Etat et à l'emploi (30 000 emplois menacés). Elle

représente une menace pour les consommateurs, les grandes marques, comme les petites entreprises innovantes.

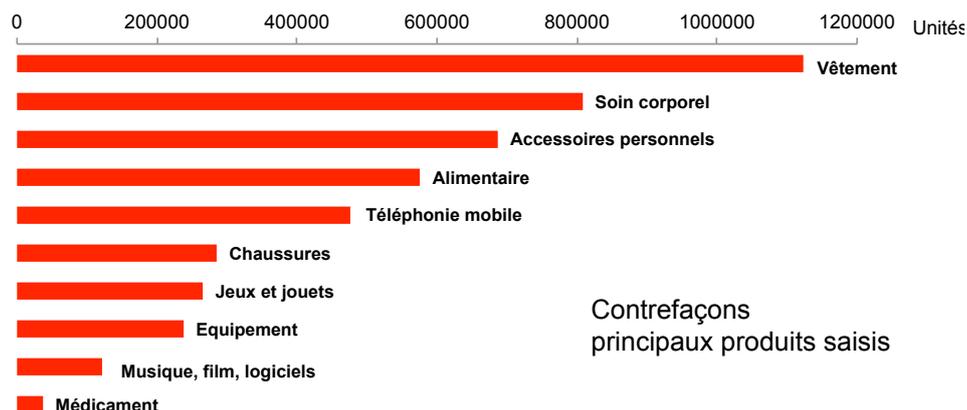
Combattre la contrefaçon mobilise sous l'égide du Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC), la douane et les représentants des marques, tels que l'Union des fabricants (UNIFAB) et le Comité Colbert.

ZONES DE PROVENANCE DES CONTREFAÇONS

ASIE : 70 %

EUROPE : 16 %

RESTE DU MONDE : 14 %



Contrefaçons principaux produits saisis



> Contrefaçon de médicaments

Enjeu majeur de santé publique et de protection du citoyen, les trafics de médicaments constituent une priorité d'action de la douane française.

INTERPOL a estimé le chiffre d'affaires dégagé par le trafic de faux médicaments au niveau mondial à 75 milliards d'euros en 2010.

La douane a signé, le 18 juin 2010, un accord de coopération avec les principaux laboratoires pharmaceutiques, au sein du LEEM (Les entreprises du médicament). Un Observatoire du Médicament a été créé en 2010 au sein de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), chargé du recueil d'informations opérationnelles.

Un pharmacien-inspecteur de la santé publique a rejoint les rangs du Service national de douane judiciaire (SNDJ) en septembre 2010.

A titre d'exemple, le SNDJ a mis fin en 2010 aux agissements d'un individu qui se livrait depuis le Bas-Rhin à la revente sur Internet à des particuliers de médicaments achetés en Allemagne. Ce trafic avait généré un bénéfice de 123 000 euros en quelques mois pour cette personne, qui se prétendait par ailleurs au chômage et touchait à ce titre des indemnités.



CONTREFAÇONS DE MÉDICAMENTS



360 OEUFS DE FABERGÉ CONTREFAITS - ROISSY



CAVIAR CONTREFAIT - DÉCEMBRE 2010

> Sécuriser les produits importés

La douane s'assure que les marchandises entrant sur le territoire de l'Union européenne ne présentent aucun danger pour le consommateur.

Les produits doivent satisfaire à des normes techniques qui sont autant d'exigences qualitatives et de sécurité attendues par les consommateurs.

21 millions d'articles ont fait l'objet d'un contrôle des normes techniques de la part des services douaniers français en 2010. Sur 3 000 contrôles diligentés, 400

ont donné lieu à une analyse par le Service Commun des Laboratoires (SCL) douane/DGCCRF.

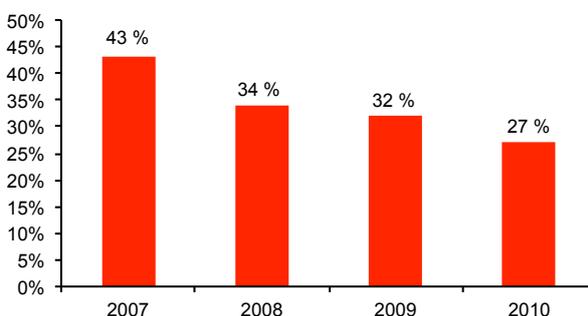
Près de 900 contentieux ont été relevés, soit un taux de non-conformité de 27 % des produits ciblés.

A titre d'exemple, en septembre 2010, 70 000 peluches dangereuses ont été saisies par les douaniers du Havre, après analyse du laboratoire de Lille.



NORMES TECHNIQUES

Taux de dangerosité des produits testés



« PROTÉGER LE PATRIMOINE »

Faire respecter les lois fiscales et les conventions internationales qui protègent l'environnement et la biodiversité



PLANISPHERE DATANT DE 1670
JANVIER 2010

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS MARINES

Grâce à l'action dissuasive de la douane contre les dégazages sauvages, couplée aux fortes condamnations prononcées par la justice, on constate une baisse continue des rejets (- 40 % en 2010).

102 pollutions marines ont été détectées en 2010 (contre 168 en 2009) grâce aux aéronefs de la douane.

A titre d'exemple, deux armateurs ont été condamnés à des amendes de plus d'un million d'euros sur la base des dossiers présentés par les experts douaniers devant les tribunaux.

Située au point de passage obligé des marchandises et des documents commerciaux internationaux, la douane joue un rôle majeur pour la protection de l'environnement grâce à sa connaissance des flux et des fraudes.

- elle perçoit 26 milliards d'euros au titre de la fiscalité énergétique et environnementale en 2010 (Taxe intérieure sur les produits pétroliers, Taxe générale sur les activités polluantes) ;
- elle veille à la régularité des mécanismes

fiscaux. A titre d'exemple en 2010, le SNDJ a poursuivi le démantèlement de mécanismes internationaux de détournement de droits à polluer (TVA carbone) représentant un manque à gagner de plusieurs centaines de millions d'euros ;

- elle protège les espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction (Convention de Washington) : 638 constatations en 2010 (+ 27 % par rapport à 2009) ;
- elle lutte contre les trafics de déchets : 234 constatations en la matière (+ 20 % comparé à 2009).



TRÉSOR DE LAVA - 300 APRÈS JC
REMIS PAR LA DOUANE - SEPT 2010

> Lutter contre les trafics de biens culturels

La douane protège le patrimoine culturel sur deux points essentiels :

- elle combat les tentatives illégales d'exportation de biens culturels français à l'étranger ;
- elle s'oppose au pillage du patrimoine culturel d'autres pays, notamment ceux fragilisés par des conflits armés.

La douane, en coopération avec les services des ministères de la culture et des affaires



STATUETTES NOCK CCF - MARS 2010

étrangères s'attache à restituer les œuvres saisies aux pays d'origine.

43 constatations ont été réalisées en 2010.

L'année a été marquée par la découverte en septembre d'un plat en or, pièce maîtresse du « Trésor immergé de Lava », recherché depuis 25 ans. Ce trésor monétaire exceptionnel est considéré par les numismates comme l'un des plus importants au monde.

A cette occasion, la douane judiciaire a participé activement au démantèlement d'un circuit international de revente de biens culturels.

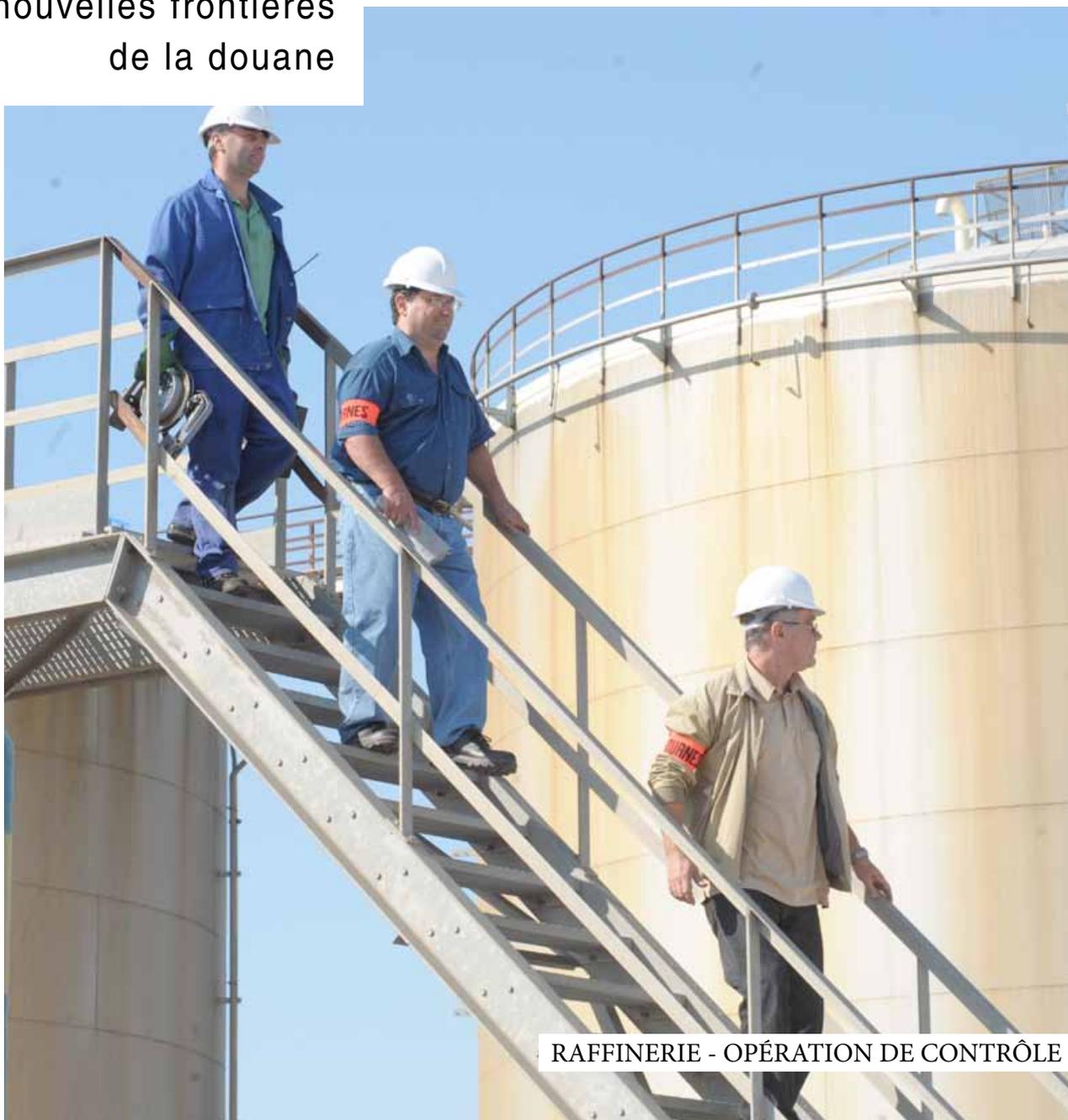


RÉSULTATS 2010

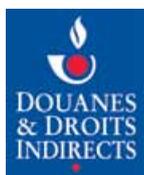
Les nouvelles frontières
de la douane

RÉSULTATS 2010

Les nouvelles frontières
de la douane



RAFFINERIE - OPÉRATION DE CONTRÔLE



Direction générale des douanes et droits indirects

11, rue des deux communes - 93558 Montreuil Cedex

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Smartphone : douane fr (conseils et formalités voyageurs)

Twitter : @douane_france